



# VOTRE LICENCE CMF

Avantages & mode d'emploi

# VOUS ÊTES

- Musiciens amateurs
- Élèves d'une école de musique ou conservatoire
- Professeurs d'établissement d'enseignement artistique

**ET VOTRE STRUCTURE EST  
ADHÉRENTE À LA CMF**



# VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA LICENCE CMF !

*Annuelle, c'est votre passeport pour la musique.  
Elle justifie votre appartenance au milieu associatif.  
Elle vous offre des avantages chez nos partenaires.  
Elle vous identifie comme acteur de la vie culturelle.*

**à noter**

Pour savoir si votre structure est adhérente à la CMF  
vous pouvez consulter la carte de nos adhérents :

[www.cmf-musique.org/la-cmf/la-cmf-en-region](http://www.cmf-musique.org/la-cmf/la-cmf-en-region)

# COMMENT FAIRE ?

- Demandez la à votre responsable associatif, il vous la délivrera.
- Vous pouvez aussi lui demander la création de votre compte individuel pour gérer vous même votre licence.
- Ne pas oublier de mettre une photo !



## PROFITEZ DES AVANTAGES CMF

- Tarifs préférentiels.
- Remises chez des commerçants.
- Avantages sur site en ligne avec code promo.

à noter

Connectez-vous régulièrement sur le site de la CMF pour découvrir les offres en cours !

[www.cmf-musique.org/services/tarifs-preferentiels](http://www.cmf-musique.org/services/tarifs-preferentiels)